**Questions potentielles que les parties intéressées peuvent inclure dans leurs réponses**

(En référence à la résolution 42/22 du CDH demandant une étude sur la détention arbitraire liée aux politiques en matière de drogue)

1. Veuillez fournir des informations sur le nombre de personnes placées en détention provisoire ainsi que sur le nombre de personnes qui sont emprisonnées à la suite d'une condamnation pour des infractions liées à la drogue. Veuillez indiquer la proportion de personnes détenues pour des infractions liées à la drogue par rapport à l’ensemble de la population carcérale. Veuillez indiquer la proportion de personnes détenues en détention provisoire pour des infractions liées à la drogue par rapport à l’ensemble de la population en détention provisoire Pour les personnes condamnées pour des infractions liées à la drogue, quel pourcentage de ce groupe a été emprisonné pour l'acquisition, l'utilisation ou la possession de drogues pour usage personnel ? Combien de personnes condamnées pour consommation de drogue appartiennent à des groupes défavorisés (par exemple, les femmes, les femmes enceintes, les enfants et les jeunes, les autochtones, les travailleur du sexe, les lesbiennes, les gays, les bisexuels, les transsexuels (LGBT), les sans-abris, les personnes atteintes du VIH/sida, les personnes avec un handicap, les minorités ethniques, les communautés de migrants) ?
2. L’État considère-t-il l'acquisition, l'utilisation ou la possession de drogues pour usage personnel comme une infraction mineure au sens de la Convention des Nations unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988 (article 3, paragraphe 4 c, de la Convention)? Le cas échéant, quel est le pourcentage de personnes arrêtées pour l'acquisition, l'utilisation ou la possession de drogues pour usage personnel qui ne relèvent pas du système de justice pénale et, le cas échéant, quelles sont les mesures de substitution auxquelles ces personnes sont soumises ?
3. L’État a-t-il dépénalisé l'acquisition, l'utilisation ou la possession de drogues illégales pour usage personnel ? Dans l'affirmative, pour quelles drogues et quelles sont les quantités considérées comme étant destinées à l'usage personnel ? Quelle est la base législative ou judiciaire de cette dépénalisation ? S’il n’y en a pas eu, quelles sont les sanctions applicables à l'acquisition, à l'utilisation ou à la possession de drogues illégales pour usage personnel ?
4. Quels types de situations ont conduit à l'arrestation illégale et arbitraire de personnes pour des infractions liées à la drogue ? Quelles sont les structures ou institutions en place pour que les personnes arrêtées pour une infraction liée à la drogue puissent porter plainte en cas d’arrestation et détention illégales et arbitraires, ou pour menace d'arrestation et de détention ?[[1]](#footnote-1)
5. L’État établit-il une distinction dans ses procédures pénales entre les personnes suspectées ou inculpées de la commission d’infractions liées à la drogue et les personnes suspectées ou inculpées pour des chefs d’infractions de droit commun ? Par exemple, les personnes arrêtées pour des infractions liées à la drogue sont-elles détenues plus longtemps que les personnes arrêtées pour d'autres infractions avant d'être inculpées ou avant d'être présentées à un juge déterminant la légalité de leur arrestation ? Les personnes accusées d'infractions liées à la drogue sont-elles automatiquement placées en détention préventive jusqu'à leur procès ? Les personnes suspectées ou inculpées pour des infractions liées à la drogue peuvent-elles bénéficier d'une aide juridique dans des circonstances similaires à celles dans lesquelles elles seraient confrontées à d'autres infractions pénales ? L’État permet-il aux personnes accusées d’infractions liées à la drogue d'être prises en considération pour une peine avec sursis, une suspension du prononcé, une réduction de peine, une libération conditionnelle, une remise en liberté pour des motifs de compassion, la grâce ou l'amnistie dont bénéficient les personnes condamnées pour des infractions de droit commun ? Certaines présomptions légales sont-elles utilisées de sorte que les personnes trouvées avec des quantités de drogue supérieures à des seuils spécifiés, ou en possession des clés d'un bâtiment ou d'un véhicule où l'on trouve de la drogue, sont présumées avoir commis une infraction ?
6. Y a-t-il eu des cas de torture ou d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants sur des personnes arrêtées et détenues pour des infractions liées à la drogue, dans le but, par exemple, d'obtenir des aveux ou d'obtenir des informations sur d'autres acteurs ou réseaux criminels présumés ? Y a-t-il eu des cas où un traitement de substitution aux opiacés a été refusé à des détenus toxicomanes afin d'obtenir des aveux ou des informations sur d'autres criminels ou réseaux présumés ? Quelles procédures existent pour prévenir des actes de torture et d'autres formes de mauvais traitements sur des personnes détenues pour des infractions liées à la drogue, et pour traduire en justice les responsables lorsque cela se produit ? Quelles sont les mesures de contrôle pour garantir que la torture ou d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ne soient pas infligés ? Quels sont les moyens dont disposent les détenus pour déposer une plainte officielle auprès d'une autorité indépendante si de telles pratiques se produisent ?
7. L’État gère-t-il des centres de traitement obligatoire pour les toxicomanes ? Si oui, quel est le fondement législatif de cette privation de liberté ? Quelles procédures existent pour garantir le respect de la procédure avant l’internement dans ces centres, notamment le droit du détenu d'être représenté par un avocat et le droit de faire appel de la décision relative au traitement obligatoire. Existe-t-il une évaluation médicale de la dépendance de la personne à la drogue avant son internement ? Le traitement dans ces centres est-il individualisé (par opposition à un traitement collectif), fondé sur des preuves et conforme aux pratiques médicales généralement acceptées pour le traitement de la toxicomanie, telles qu'elles sont définies par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ? Une personne est-elle détenue dans un tel établissement pour une durée déterminée ou i jusqu'à ce qu'il soit établi que le traitement a été efficace ? Une personne, ou par l'intermédiaire de son représentant légal, ou un membre de sa famille, peut-elle déposer une requête auprès d'un tribunal administratif ou pénal pour obtenir une audience sur sa libération pendant sa détention ?
8. Existe-t-il des centres privés de traitement de la toxicomanie dans votre État ? Quelles mesures l’État prend-il pour garantir que le traitement dans ces établissements est volontaire et ne résulte pas d'une contrainte ? Comment le consentement éclairé en vue du traitement est-il obtenu ? À quelle fréquence ont lieu des inspections indépendantes de ces centres de traitement pour s'assurer de l’absence de pratiques qui seraient constitutives de torture ou d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ? Les inspections de ces centres permettent-elles de déterminer si le traitement est individualisé (par opposition au traitement collectif), s'il est fondé sur des preuves et s'il est conforme aux pratiques médicales généralement acceptées pour le traitement de la toxicomanie, telles qu'elles sont élaborées par l'OMS ? Quelles sont les garanties pour qu'une personne qui a volontairement demandé un traitement ou qui a été enfermée de force dans un centre privé de traitement de la toxicomanie puisse le quitter librement ? Ces personnes peuvent-elles déposer une plainte auprès des inspecteurs qui surveillent ces centres ou d'une autorité compétente si une personne qui cherche à quitter un centre privé de traitement de la toxicomanie est empêchée de le faire ? Des sanctions pénales ou autres sont-elles prévues en cas d'inachèvement du traitement ?
9. Existe-t-il des juridictions spécialisées qui cherchent à utiliser le traitement comme alternatif à l'emprisonnement ? Veuillez décrire leur fonctionnement, y compris les garanties procédurales applicables à l'accusé. L'accusé doit-il plaider coupable de l'infraction liée à la drogue avant d'être orienté vers un traitement ? Seuls les accusés qui sont toxicomanes aux opioïdes sont-ils dirigés vers un traitement, ou les personnes qui consomment d'autres drogues qui ne provoquent pas de dépendance à la drogue le sont-elles également ? Un traitement peut-il exister pour une période plus longue que la période d'emprisonnement prévue pour l'infraction en cause ? L'accusé doit-il encore purger une période d'emprisonnement si le traitement ne donne pas de résultat ? Qu'est-ce qui constitue un traitement réussi ? La personne sous traitement a-t-elle le droit d'être entendue par une autorité indépendante et d'être représentée par un avocat et de présenter un témoignage d'expert médical sur l'évolution de son traitement ?
10. L’État dispose-t-il de tribunaux pénaux spécialisés pour les personnes accusées d'infractions liées à la drogue n’ayant pas pour objectif principal la réorientation vers le traitement de la toxicomanie, mais ayant la possibilité de condamner les accusés à des peines de prison ferme? Quelles sont les différences entre les tribunaux pénaux spécialisés dans les dossiers de stupéfiants et les tribunaux pénaux ordinaires ? Quelle est la justification législative de l'existence de tribunaux pénaux spécialisés dans les infractions liées à la drogue ? Veuillez décrire comment ces tribunaux spécialisés sont conformes aux garanties procédurales de détention et de procès équitable prévues par les normes internationales.
11. L’État a-t-il recours à des tribunaux militaires pour juger des personnes pour des infractions liées à la drogue ? Veuillez décrire en quoi ces tribunaux militaires sont conformes aux garanties procédurales de détention et de procès équitable prévues par les normes internationales. Le personnel militaire participe-t-il à des opérations de maintien de l'ordre contre des individus ou des groupes soupçonnés de crimes liés à la drogue ? Si oui, s'agit-il de forces militaires régulières ou de la police militaire ? Ont-ils reçu une formation sur les droits de l'homme relatifs à l'application de la loi et à l'utilisation de la force ? Comment la coordination avec les forces de l'ordre est-elle assurée ?
12. L’État dispose-t-il d'une législation prévoyant la détention administrative des consommateurs de drogues considérés comme un danger pour eux-mêmes ou pour autrui ? Si oui, pouvez-vous donner le fondement juridique autorisant la détention, les garanties procédurales applicables, y compris le droit d'être représenté par un avocat et de solliciter une expertise, ainsi que les possibilités de recours ? D'autres législations, telles que celles visant les personnes souffrant de handicaps psychosociaux, peuvent-elles être utilisées en ce qui concerne les consommateurs de drogues considérés comme un danger pour eux-mêmes ou pour autrui ? Si oui, pouvez-vous donner le fondement juridique autorisant la détention, les garanties procédurales applicables, y compris le droit d'être représenté par un avocat et de solliciter une expertise, ainsi que les possibilités de recours ?
13. L’État prévoit il la détention des femmes enceintes qui consomment des drogues lorsque la consommation a été considérée comme constituant un danger pour le fœtus et que les tentatives de la femme enceinte pour travailler avec un professionnel de la santé ont échoué ? Veuillez décrire la base législative et les garanties procédurales applicables en cas de détention involontaire de ce type.
14. L’État fournit-il un traitement contre la toxicomanie aux personnes en garde à vue ou en détention provisoire, ou qui sont détenues à la suite d'une condamnation ? Ces services de traitement de la toxicomanie comprennent-ils des services de réduction des risques ? Veuillez décrire les types de services de traitement de la toxicomanie et les services de réduction des risques qui sont offerts aux détenus. Veuillez également indiquer si de tels services sont disponibles pour les personnes en détention administrative, tels que les migrants sans papiers ou les personnes faisant l'objet d'un arrêté d'expulsion. Si de tels services ne sont pas disponibles, cela a-t-il des conséquences sur la capacité juridique des détenus?
15. Les mineurs (moins de 18 ans) sont-ils susceptibles d'être arrêtés, détenus et condamnés à des peines de prison ferme pour des délits liés à la drogue, y compris les délits liés à l'acquisition, l'utilisation ou la possession de drogues pour usage personnel ? Si oui, sont-ils détenus ou emprisonnés dans des établissements pour mineurs de moins de 18 ans, ou sont-ils détenus ou emprisonnés dans des établissements pour adultes ? Ces mineurs peuvent-ils être soumis à un traitement obligatoire contre la drogue ou à un traitement avec le consentement de leur famille/tuteurs légaux ?
16. Quelles sont les dispositions en vigueur pour les consommateurs de drogues et les personnes les personnes à leur charge qui sont en détention administrative en raison de leurs conditions de séjour dans l’État ?
17. Y a-t-il des bonnes pratiques développées ou mises en œuvre dans l’État en ce qui concerne la détention liée aux stupéfiants et les politiques correspondantes ? Si oui, veuillez fournir des exemples.
18. Y a-t-il des tendances nouvelles dans la détention pour des infractions liées stupéfiants et les politiques correspondantes qui pourraient être abordés par cette étude ?

1. Les exemples d'arrestation et de détention arbitraires pourraient inclure la menace d'arrestation et de détention si la personne qui consomme de la drogue ou qui est un dealer mineur ne donne pas d'argent aux forces de l'ordre ou, dans le cas des femmes, donne de l'argent et/ou des rapports sexuels ; l'accès aux dossiers médicaux d'une personne pour déterminer si elle consomme de la drogue ; le ciblage des zones d'arrestation dans les centres de traitement de la toxicomanie ou à proximité de ceux-ci pour les personnes qui consomment de la drogue ; le ciblage disproportionné des minorités, des femmes ou des pauvres pour d'éventuelles infractions liées à la drogue ; le recours excessif à la force lors des opérations de lutte contre la drogue. [↑](#footnote-ref-1)